

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1220

15 mai 2012

SOMMAIRE

Accourate S.à r.l.	58534	Erreuno S.A.	58538
Actavis S.à r.l.	58543	Euro Ventilation S.à r.l.	58541
Addict	58557	Feri Trust (Luxembourg) S.A.	58547
Advent Regulus (Luxembourg) Holding S.à r.l.	58522	Fondation du Mérite Européen	58553
Advent Regulus (Luxembourg) S.à r.l.	58536	Golding Investments III S.A.	58527
Agorà Finance S.A.	58547	Goldman Sachs Structured Investments SICAV	58556
Alpheia	58540	Guy de Moor & Fils Family Office S.à r.l.	58534
Ambiance Habitat	58550	Halltex Luxembourg G.m.b.H.	58550
Amicale vun der Schoul fir Assistenzhonn	58556	Heliopolis S.A., SPF	58524
Arcadia Corporate S.A.	58547	K.A.M. Holding S.A., SPF	58559
Ärztliche Beteiligungsgesellschaft (AEBG) S.A.	58541	L'Eclat Sportif S. à r.l.	58525
ASAP S.à r.l.	58546	Middlesex JV S.à r.l.	58542
Asterina Investments S.à r.l.	58560	Misson.Presse S.à r.l.	58521
Banque de Luxembourg	58555	Noble Offshore (Luxembourg) S.à r.l.	58559
Barendina S.A.	58527	P&F Engineering S.à r.l.	58558
BLH Investment 2 S.à r.l.	58514	QGold S.à r.l.	58521
BNP Paribas Leasing Solutions	58548	Rouver Investments S.à r.l.	58540
Bourns (Luxembourg) S.à r.l.	58560	Sisen International S.A.	58545
Bringsol S.à r.l.	58536	TAP S.C.I.	58538
Celosia Investments S.à r.l.	58528	Tishman Speyer Eland House Holdings S.à r.l.	58526
Chimindu International S.A.	58526	Tishman Speyer Lumiere Holdings II S.à r.l.	58546
CommTrust Investment Management S.A.	58550	Tishman Speyer Lumiere Holdings (Lux) S.à r.l.	58544
Compagnie Européenne de Promotion (C.E.P.) S.A., SPF	58543	Tishman Speyer Project Paris S.à r.l.	58552
Co-Ventures S.A.	58552	TS Paris Bourse Holdings II S.à r.l.	58555
Crystal Bole S.à r.l.	58535	Weila Immobilien S.A.	58554
eBay International AG (Luxembourg branch)	58547		

BLH Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.016.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-third day of March,

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BLH Investment 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and which registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending;

here represented by Me Emilie Dallemagne, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy shall be initialled *ne varietur* by the proxyholder and the instrumenting notary.

Such appearing person, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "BLH Investment 2 S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same borough, the registered office may be transferred by a resolution of the sole manager, or in case of several managers, of the board of managers and to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the sole manager, or in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the sole manager, or in case of several managers, the board of managers determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters (3/4) of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

The manager or the board of managers may create such capital reserve(s) from time to time as it may determine (in addition to those reserve(s) which are required by law) and shall create a special reserve from funds received by the Company as issue premiums, which shall not be distributed to the partners until all liabilities of the Company are satisfied.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital owned by the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) their number and the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of an A manager and a B manager, or by the individual or joint signature(s) of any other person(s) to whom such signatory power has been delegated by the sole manager, or the board of managers, as the case may be.

The sole manager, or in case of several managers, the board of managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc officers or agents acting alone or jointly.

The officer's and/or agent's nomination, revocation, responsibilities and remuneration, if any, the duration of the period of his/their representation and any other relevant conditions of his/their agency will be determined by the sole manager, or the board of managers.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one member of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least an A manager and a B manager, is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including the positive vote of at least an A manager and a B manager.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the 1st of April and ends on the 31st of March of the following year.

Art. 22. Each year on the 31st of March, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been entirely subscribed by BLH Investment 1 S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the officiating notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on March 31st, 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed share capital and considering himself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

- 1) The number of members of the board of managers is fixed at three (3).
- 2) The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company for an unlimited duration:
 - Jeffrey Howard Schwartz, born on May 1st, 1959, in Pennsylvania, USA, residing at 2877, Paradise Road, #305, Las Vegas, NV 89109, USA, is appointed as A manager;
 - Stephen K. Schutte, born on March 18, 1967, in Illinois, USA, residing at 14-05, St. Thomas Suites, 33 St. Thomas Walk, 232113 Singapore, is appointed as A manager; and
 - Anne Catherine Grave, born on July 23, 1974 in Comines (France), having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, is appointed as B manager.
- 3) The address of the Company's registered office is set at 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4) KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, is appointed as independent auditor of the Company. The term of office of the independent auditor will end at the general meeting approving the annual accounts closed on March 31st, 2013.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil douze, le vingt-trois mars,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BLH Investment 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, dont l'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés est en cours;

ici représentée par Me Emilie Dallemagne, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

La procuration sera signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "BLH Investment 2 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant unique, ou s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance, et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés. Par décision du gérant unique, ou s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant unique, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se déclarent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les parts à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts sociales.

Le gérant ou le conseil de gérance peut être amené à créer, de temps à autre, un capital de réserve (en plus des réserves requises par la loi), et devra créer une réserve spéciale provenant de fonds reçus par la Société en tant que primes d'émission, qui ne pourra pas être distribuée avant que toutes les dettes de la Société n'aient été remboursées.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique, ou le conseil de gérance, le cas échéant.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, agissant seuls ou conjointement.

Les nomination, révocation, responsabilités, rémunération, s'il y en a une de prévue, la durée du mandat de ces agents, ainsi que toutes autres conditions de leur mandat seront réglées par le gérant unique, ou le conseil de gérance.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, incluant au moins un gérant A et un gérant B, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, incluant le vote positif d'au moins un gérant A et un gérant B.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Art. 22. Chaque année, au 31 mars, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ont été souscrites par BLH Investment 1 S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 mars 2013.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de membres au conseil de gérance est fixé à trois (3).

2) Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- Jeffrey Howard Schwartz, né le 1^{er} mai 1959, en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 2877, Paradise Road, #305, Las Vegas, NV 89109, Etats-Unis d'Amérique, est nommé en tant que gérant A;

- Stephen K. Schutte, né le 18 mars 1967, en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 14-05, St. Thomas Suites, 33 St. Thomas Walk, 232113 Singapour, est nommé en tant que gérant A; et

- Anne Catherine Grave, née le 23 juillet 1974 à Comines (France), résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, est nommée en tant que gérant B.

3) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4) KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg est nommé en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 mars 2013.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. DALLEMAGNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2012. Relation: LAC/2012/14278. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 avril 2012.

Référence de publication: 2012041888/378.

(120056206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Misson.Presse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 154.836.

L'an deux mille douze.

Le dix février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Jean-Luc MISSON, buraliste, né à Oeuترange (France), le 7 février 1961, demeurant à F-57100 Thionville, 15, allée des Sources (France),

ici représenté par Monsieur André PIPPIG, comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée MISSON.PRESSE S.à r.l., ayant son siège social à L-5531 Remich, Route E42, Centre Commercial Cactus, R.C.S. Luxembourg numéro B 154836, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 2045 du 30 septembre 2010;

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est transféré de L-5531 Remich, Route E42, Centre Commercial Cactus, à L-2721 Luxembourg, Centre Commercial Auchan, 5, rue Alphonse Weicker.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Luxembourg.”

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: André PIPPIG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 février 2012. Relation GRE/2012/611. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012042680/39.

(120056562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

QGold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.849.

Veuillez prendre note que l'associée unique de la société a dorénavant la dénomination suivante: QGold LLC.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour QGold S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012042720/12.

(120056983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Advent Regulus (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 167.842.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Advent Regulus (Cayman) Limited", a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman KYL-1104, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-267188,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, on 26 March 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities. Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Regulus (Luxembourg) Holding S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated pursuant to a deed received by the undersigned notary dated 26 March 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,150,000.-), so as to raise it from its present amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) up to one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.-), by the issue of one million one hundred and fifty thousand (1,150,000) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one Euro (EUR 1.-) divided into (i) one hundred and fifteen thousand (115,000) Class A Shares, (ii) one hundred and fifteen thousand (115,000) Class B Shares, (iii) one hundred and fifteen thousand (115,000) Class C Shares, (iv) one hundred and fifteen thousand (115,000) Class D Shares, (v) one hundred and fifteen thousand (115,000) Class E Shares, (vi) one hundred and fifteen thousand (115,000) Class F Shares, (vii) one hundred and fifteen thousand (115,000) Class G Shares, (viii) one hundred and fifteen thousand (115,000) Class H Shares, (ix) one hundred and fifteen thousand (115,000) Class I Shares and (x) one hundred and fifteen thousand (115,000) Class J Shares, each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by Advent Regulus (Cayman) Limited, prenamed. The total contribution amount of one million one hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,150,000.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) represented by one million two hundred thousand (1,200,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each, divided into (i) one hundred and twenty thousand (120,000) shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) one hundred and twenty thousand (120,000) shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) one hundred and twenty thousand (120,000) shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) one hundred and twenty thousand (120,000) shares of class D (the "Class D Shares"), (v) one hundred and twenty thousand (120,000) shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) one hundred and twenty thousand (120,000) shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) one hundred and twenty thousand (120,000) shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) one hundred and twenty thousand (120,000) shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) one hundred and twenty thousand (120,000) shares of class I (the "Class I Shares") and (x) one hundred and twenty thousand (120,000) shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares"), each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«Advent Regulus (Cayman) Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caymans sous le numéro MC-267188 et dont le siège social est au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KYL-1104,

ici représentée par Maître Linda HARROCH, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 26 mars 2012.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Advent Regulus (Luxembourg) Holding S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés est en cours, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 26 mars 2012, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million cent cinquante mille Euros (EUR 1.150.000,-), de façon à l'accroître de son montant actuel de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) à un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,-), par l'émission d'un million cent cinquante mille (1.150.000) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.00), réparties en (i) cent quinze mille (115.000) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) cent quinze mille (115.000) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) cent quinze mille (115.000) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) cent quinze mille (115.000) Parts Sociales de Catégorie D, (v) cent quinze mille (115.000) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) cent quinze mille (115.000) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) cent quinze mille (115.000) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) cent quinze mille (115.000) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) cent quinze mille (115.000) Parts Sociales de Catégorie I and (x) cent quinze mille (115.000) Parts Sociales de Catégorie J, et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par Advent Regulus (Cayman) Limited, prénommée. Le montant total de l'apport d'un million cent cinquante mille Euros (EUR 1.150.000,-) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est d'un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,-), représenté par un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune divisées en (i) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»); (ii) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»); (iii) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»); (iv) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»); (v) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»); (vi) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»); (vii) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»); (viii) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»); (ix) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), toutes ces parts sociales étant

collectivement référencées comme les «Parts Sociales»); chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 mars 2012. Relation: EAC/2012/4221. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012042432/124.

(120056382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Heliopolis S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.063.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille douze.

Le vingt-deux mars.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme-société de gestion de patrimoine familial HELIOPOLIS S.A., SPF, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 38.063,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 septembre 1991, publié au Mémorial C numéro 409 du 26 octobre 1991

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 octobre 2010, publié au Mémorial C numéro 2842 du 28 décembre 2010.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 02 mars 2012, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Schouweiler.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire

Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille sept cents (2.700) actions d'une valeur nominale de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 250,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de SIX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (€ 675.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'assemblée générale extraordinaire du 20 mars 2012, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé commissaire à la liquidation:

La société EURAUDIT S. à r.l., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 42.889 et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

3. Madame la présidente expose que l'ordre du jour est le suivant:

- 1) Rapport du Commissaire-vérificateur,
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
- 3) Clôture de la liquidation,
- 4) Désignation de l'endroit où seront déposés les livres et documents sociaux.
- 5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Rapport du commissaire à la liquidation

L'assemblée prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation.

Lecture est donnée du rapport du commissaire-vérificateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et restera annexé aux présentes.

II. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578, de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire à la liquidation, la société EURAUDIT S. à r.l., préqualifiée.

III. Clôture de liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme HELIOPOLIS S.A., SPF, ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans à l'adresse du siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 mars 2012. Relation: EAC/2012/4205. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012041457/68.

(120054909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

L'Eclat Sportif S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4660 Differdange, 21, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 152.868.

EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2012 les décisions suivantes:

- d'accepter, à compter du 29 mars 2012, la cession de 49 parts sociales détenues par Monsieur DE ABREU DIAS BARATA David Emanuel, demeurant à L-4620 DIFFERDANGE, 6-7, rue Emile Mark, à Monsieur PINA DA SILVA José Antonio, domicilié 21, rue Michel Rodange à L-4660 DIFFERDANGE.

- d'accepter, à compter du 29 mars 2012, la démission de Monsieur DE ABREU DIAS BARATA David Emanuel, précité, de sa fonction de gérant administratif.

- d'accepter, à compter du 29 mars 2012, la nomination de Monsieur PINA DA SILVA José Antonio, en tant que gérant unique.

- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 avril 2012.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012042647/19.

(120057002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Chimindu International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 162.986.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société CHIMINDU INTERNATIONAL S.A. qui s'est tenue en date du 6 mars 2012

Il a été décidé ce qui suit:

L'Assemblée Générale

1. prend acte de la démission de Maître Andreea Antonescu en sa qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la Société;

2. décide de nommer Maître Nicolas Hamel, Avocat, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg en qualité de nouvel Administrateur de la Société et dont le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit: Maître Didier Schönberger, Maître Nicolas Hamel et Maître Natacha Kolodziej-Steuermann.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012044056/21.

(120058853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Tishman Speyer Eland House Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 827.678,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.868.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 février 2012 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société:

- Mademoiselle Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979, à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat et pour une durée indéterminée à la fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, avec adresse professionnelle à MesseTurm, 41. OG, Frankfurt am Main, D-60308, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerbeg, le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2012043326/47.

(120057303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Barendina S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 129.382.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2012 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) Administrateurs

- Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Nicolas SCHAEFFER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Michel SCHAEFFER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012044016/25.

(120058372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Golding Investments III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.161.

—
Im Jahre zweitausendzwoölf,

am dreißigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

„Golding Mezzanine SICAV III“, eine société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé mit Sitz in der 43, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B117.519, gegründet gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen am 30. Juni 2006, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial C"), vom 18. Juli 2006, Nummer 1385, Seite 66436, zuletzt geändert durch Urkunde des unterzeichneten Notars am 10. November 2011, veröffentlicht im Mémorial C am 12. Januar 2012, Nummer 93, Seite 4457,

ordnungsgemäß vertreten durch Herrn Tobias Lochen, Rechtsanwalt, ansässig in L-2314 Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, die von dem Bevollmächtigten und dem unterschreibenden Notar mit "ne varietur" gezeichnet wurde, und die dieser Urkunde beigefügt bleibt und zusammen mit ihr einregistriert wird.

Diese Erschienenene ist alleinige Aktionärin der „Golding Investments III S.A.“, eine Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Sitz in 1C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B118.161, gegründet nach dem Recht Luxemburgs gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 27. Juli 2006 (die "Gesellschaft"), deren Satzung (die "Satzung") am 29. September 2006 unter der Nummer 1827, Seite 87654 im Mémorial C veröffentlicht wurde.

Der Bevollmächtigte erklärt und bittet den Notar aufzunehmen, dass:

I. Die alleinige Aktionärin alle dreihundertzehn (310) ausgegebenen Aktien an der Gesellschaft hält, so dass die Entscheidungen über die folgenden Tagesordnungspunkte von ihr rechtswirksam getroffen werden können.

II. Über folgende Punkte ein Beschluss gefasst werden soll:

1. Beschluss, den Sitz der Gesellschaft von L-5365 Munsbach, 1C, Gabriel Lippmann, nach L-1855 Luxemburg, 43, Avenue J. F. Kennedy zu verlegen.

2. Beschluss, den ersten Satz des Artikels 2 der Satzung zu ändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg."

Somit wurden folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die alleinige Aktionärin BESCHLIESST den Sitz der Gesellschaft von L-5365 Munsbach, 1C, Rue Gabriel Lippmann nach L-1855 Luxemburg, 43, Avenue J. F. Kennedy zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Aktionärin BESCHLIESST den ersten Satz des Artikels 2 der Satzung abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg."

Worüber Urkunde, Vorgenommen in Luxemburg am zuvor erwähnten Tag.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, hat derselbe Vertreter zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. LOCHEN, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 31 Januar 2012. Relation: EAC/2012/1417. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2012042582/49.

(120056921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Celosia Investments S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 168.000.

— STATUTES

This fourteenth day of December two thousand eleven before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Herald Aldo Schuurman, lawyer with professional address at the office of Loyens & Loeff, 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, acting in his capacity as duly authorised representative of:

Roberto Quarta, entrepreneur, born on the tenth of May nineteen hundred forty-nine in Piacenza (Italy), residing at Strada Vecchia, 5, 16034 Portofino, Italy (the "Shareholder"), being the sole shareholder of:

Celosia Investments Limited, a private limited company under the laws of Jersey, having its registered office at 1 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 9PF, registered in Jersey with the Registrar of Companies under number 103047 (the "Company").

The person appearing is personally known to me, undersigned notary.

The power of attorney to the person appearing is initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

Redomiciliation

The Shareholder, acting as sole shareholder of the Company, hereby resolves:

i. to change the nationality of the Company and that the Company shall possess Luxembourg nationality and to this end that the principal place of business, place of central management, registered office and domicile of the Company are and be moved to 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and that the Company be and is hereby continued, without dissolution, as a company with limited liability under the laws of Luxembourg;

ii. to change the currency of the share capital of the Company and to consolidate, split and convert the existing shares in the capital of the Company so that the share capital of the Company is divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each;

iii. to remove all of the Company's incumbent managers from office and to appoint Ivo Hemelraad, born in Utrecht (Netherlands) on the twelfth of October nineteen hundred sixty-one, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg, and Wim José August Rits, born in Merksem (Belgium) on the fourteenth of June nineteen hundred seventy, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as managers of the Company for an indefinite term; and

iv. to change the name of the Company to Celosia Investments S.à r.l. and to amend and restate the articles of association of the Company as follows:

Art. 1. Interpretation and defined terms.

(1) In these articles, unless the context requires otherwise:

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended;

"distributable equity" means, at a given time, the sum of the current year profit or loss plus profits carried forward and distributable reserves, minus losses carried forward and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with article 9(2);

"final dividend" means the dividend determined by reference to the profit set forth in the company's annual accounts as adopted by the general meeting;

"manager" means a manager of the company;

"member" or "shareholder" means a holder of one or more shares; and "share" means a share in the capital of the company.

(2) Unless the context otherwise requires, other words or expressions contained in the articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as in force on the date when the articles become binding.

(3) The invalidity or unenforceability of any provision of the articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Art. 2. Name, legal form, etc.

(1) The name of the company is: Celosia Investments S.à r.l.

(2) The company is a company with limited liability under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

(3) The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

(4) The objects of the Company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, as well as the management thereof and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

In particular, the objects of the Company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the Company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

The objects of the Company include financing and providing security for the debts of third parties.

Art. 3. Share capital.

(1) The share capital of the company is twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

(2) No share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the company in consideration for its issue.

(3) The shares may be repurchased and are liable to be redeemed, respectively, subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915 and the terms, conditions and manner of repurchase or redemption as determined from time to time by the managers.

Art. 4. Transfer and transmission of shares.

(1) Shares may be freely transferred among shareholders by means of a written instrument in any usual form or any other form approved by the managers, which is executed by or on behalf of the transferor. Shares may not be transferred

to non-shareholders unless the shareholders agree thereto in advance by a resolution that is passed by members representing at least three-quarters of the share capital.

(2) No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting the title to any share.

(3) The company may retain any instrument of transfer which is registered.

(4) Shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing three-quarters of the shares held by the surviving shareholders. No approval shall be required where shares are transmitted to any legal heirs, including a surviving spouse.

(5) If shares are otherwise transmitted by operation of law, including by reason of a merger or division of a shareholder, the rights attached to such shares, including the right to attend and vote at a general meeting and the right to receive distributions, shall be suspended until the transmission has been approved by shareholders representing three-quarters of the other shares in the company.

Art. 5. Managers.

(1) The management shall consist of one or more managers. Both individuals and legal entities can be managers.

(2) Managers are appointed by the general meeting. A manager may be suspended or dismissed by the general meeting at any time, with or without cause.

(3) The authority to establish remuneration and other conditions of employment for managers is vested in the general meeting.

(4) If a seat is vacant on the management board, the management of the company shall be vested in the remaining managers or manager.

(5) Management board resolutions may at all times be adopted without holding a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all managers then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions.

Art. 6. Representation. The company shall be represented by the management board. Each manager shall also be authorized to represent the company.

Art. 7. General meetings.

(1) A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least fourteen (14) days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given).

(2) A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.

(3) Notice of a general meeting of a company must be sent to:

- (a) every member of the company; and
- (b) every manager.

(4) Notice of a general meeting of a company must state:

- (a) the time, date and place of the meeting; and
- (b) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions proposed.

Art. 8. Written resolutions. The shareholders can adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such instance, each shareholder shall receive the text of the resolution in hard copy form and shall cast his vote in writing.

Art. 9. Financial year and statutory reserve.

(1) The financial year of the company coincides with the calendar year.

(2) Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its profits to the statutory reserve. This requirement, however, does not apply if and so long as the statutory reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital.

Art. 10. Procedure for declaring dividends and making distributions.

(1) The general meeting may declare a final dividend.

(2) A final dividend must not be declared unless the managers have made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended by the managers.

(3) The managers' may decide to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) out of the distributable equity by reference to interim accounts prepared for the purpose and having regard to the rights of creditors; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

(4) Unless the shareholders' resolution to declare a final dividend or managers' decision to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) specify a later date, it must be paid by reference to each shareholder's holding of shares on the date of the resolution or decision to declare or pay it.

Finally, the person appearing declared:

A. The first financial year of the Company in Luxembourg commences on the date hereof and ends on the thirty-first of December two thousand eleven.

B. Twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, numbered 1 through 12,500, are in issuance and are paid up in full.

Costs

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the Company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

This deed is drawn up in English followed by a version in French. The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette, on the date first above stated. After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze décembre a comparu par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

Maître Herald Aldo Schuurman, avocat avec adresse professionnelle au cabinet Loyens & Loeff, 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de:

Roberto Quarta, entrepreneur, né le dix mai mille neuf cent quarante-neuf à Piacenza (Italie), demeurant à Strada Vecchia, 5, 16034 Portofino, Italie (l'«Associé»), étant l'associé unique de:

Celosia Investments Limited, une société privée à responsabilité limitée de droit de Jersey, ayant son siège social au 1 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 9PF, immatriculée à Jersey auprès de la Registraire de Sociétés sous le numéro 103047 (la «Société»).

Le comparant est connu personnellement de moi, notaire soussigné.

La procuration au comparant est paraphée ne varietur par le comparant et moi, notaire, et est annexée aux présentes.

Le comparant a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Migration

L'Associé, agissant en tant qu'associé unique de la Société, décide par les présentes:

i. de changer la nationalité de la Société et que la Société soit de nationalité luxembourgeoise et à cet effet que le principal établissement, le siège de l'administration centrale, le siège statutaire et le domicile de la Société sont transférés au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et que la Société soit prorogée, sans dissolution, en tant que société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois;

ii. de changer la devise du capital social de la Société et de regrouper, diviser et convertir les parts sociales dans le capital de la Société en circulation, afin que le capital social de la Société est représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune;

iii. de révoquer les mandats de tous les gérants de la Société en fonction et de nommer Ivo Hemelraad, né à Utrecht (Pays-Bas), le douze octobre mille neuf cent soixante-un, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg, et Wim José August Rits, né à Merksem (Belgique), le quatorze juin mille neuf cent soixante-dix, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, comme gérants de la Société pour un temps sans limitation de durée; et

iv. de changer la dénomination de la Société en Celosia Investments S.à r.l. et de refondre les statuts de la Société de la manière suivante:

Art. 1^{er}. Interprétation et définition des termes.

(1) Dans les présents statuts, sauf si le contexte en exige autrement:

«associé» signifie l'associé-détenteur d'une ou plusieurs parts sociales;

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, la somme des bénéfices ou pertes de l'exercice concerné plus les bénéfices reportés et les réserves distribuables, moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'article 9(2);

«dividende final» signifie le dividende déterminé par référence au bénéfice fixé dans les comptes annuels de la société que l'assemblée générale a adoptés;

«gérant» signifie un gérant de la société;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée; et

«part sociale» signifie une part dans le capital social la société.

(2) Sauf si le contexte en exige autrement, d'autres mots ou expressions contenues dans les statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales en vigueur à la date à laquelle les statuts deviennent contraignants.

(3) L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité de ses dispositions restantes.

Art. 2. Dénomination sociale, forme juridique, etc.

(1) Le nom de la société est: Celosia Investments S.à r.l.

(2) La société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

(3) Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

(4) La société a pour objet de la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs et de faire tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend notamment la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

L'objet de la société comprend le financement et la constitution des sûretés pour les dettes de tiers.

Art. 3. Capital social.

(1) Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune.

(2) Aucune part sociale ne sera émise pour moins du montant total de sa valeur nominale et de toute prime payable à la société en contrepartie de son émission.

(3) Les parts sociales sont passibles d'être rachetées ou amorties sous réserve de et en conformité avec la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les termes, conditions et modalités de rachat ou amortissement tels que décidés de temps à autre par les gérants.

Art. 4. Transfert et transmission de parts sociales.

(1) Les parts sociales sont librement transférables entre les associés au moyen d'un acte, sous la forme habituelle ou sous toute autre forme approuvée par les gérants, qui est exécuté par ou au nom du cédant. Les parts sociales ne peuvent être transférées à des non-associés sauf accord préalable des associés donné par une résolution qui est adoptée par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

(2) Aucun frais ne pourra être facturé pour l'enregistrement d'un instrument de transfert ou tout autre document concernant ou affectant le titre de propriété d'une part sociale.

(3) La société peut retenir tout instrument de transfert qui est enregistré.

(4) Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés, qu'avec l'approbation des associés représentant les trois quarts des parts sociales détenues par les associés survivants. Aucun consentement ne sera requis pour le transfert des parts sociales aux héritiers légaux ou au conjoint survivant.

(5) Si les parts sont autrement transmises par application de la loi, en ce compris en raison d'une fusion ou scission d'un associé, les droits attachés à ces parts sociales, en ce compris le droit d'assister ou de voter à une assemblée générale, et le droit aux distributions, seront suspendus jusqu'à ce que le transmission ait été approuvé par les associés représentant les trois-quarts des autres parts sociales de la société.

Art. 5. Gérants.

(1) La gérance est composée d'un ou plusieurs gérants. Tant des personnes physiques que des personnes morales peuvent être gérant de la société.

(2) Les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Tout gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment, avec ou sans cause légitime.

(3) L'assemblée générale est investie du droit de fixer la rémunération et les autres conditions de travail des gérants.

(4) En cas d'absence d'un gérant, les autres gérants ou l'autre gérant seront/sera chargé(s) de l'administration de la société.

(5) Les décisions de la gérance peuvent également être prises sans qu'une réunion ne soit tenue, par consultation écrite ou autrement, à condition que la proposition en question ait été soumise à tous les gérants en fonction et qu'aucun desdits gérants ne s'oppose à cette modalité de prise de décision.

Art. 6. Représentation. La gérance a le pouvoir de représenter la société. Chacun des gérants est également investi du pouvoir de représentation.

Art. 7. Assemblées générales.

(1) Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par notification d'au moins quatorze (14) jours (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de la notification).

(2) Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les membres y consentent.

(3) Une notification à une assemblée générale de la société doit être envoyée à:

(a) tous les membres de la société; et

(b) tous les gérants.

(4) Une notification à une assemblée générale de la société doit contenir:

(a) l'heure, la date et l'endroit où se tiendra l'assemblée; et

(b) l'ordre du jour de l'assemblée et le texte des résolutions proposées.

Art. 8. Résolutions écrites. Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte de la résolution par écrit et exprimera son vote par écrit.

Art. 9. Exercice social et réserve légale.

(1) L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

(2) Chaque exercice social, la société doit affecter un montant égal à cinq pour cent (5%) de ses bénéfices à la réserve légale. Cette exigence, toutefois, ne s'applique pas si et tant que la réserve l'égale s'élève à un dixième du capital social.

Art. 10. Procédure de déclaration de dividendes et de faire de distributions.

(1) L'assemblée générale peut déclarer un dividende final et les gérants peuvent décider de payer un dividende intérimaire.

(2) Un dividende final ne doit pas être déclaré à moins que les gérants n'aient formulé une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé par les gérants.

(3) Les gérants peuvent décider de payer un dividende intérimaire (ou de faire une autre distribution autre qu'un dividende) à partir des capitaux propres distribuables selon les comptes intermédiaires préparés à cette occasion et au vu des droits des créanciers, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date des comptes intermédiaires.

(4) Sauf si la résolution des associés de déclarer un dividende final ou la décision des gérants de payer un dividende intérimaire (ou de faire une autre distribution autre qu'un dividende) ne spécifie une date ultérieure, le dividende doit être versé par référence aux parts sociales détenues par chaque associé à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le verser.

Enfin, le comparant a déclaré:

A. Le premier exercice social de la Société au Luxembourg commence à la date du présent acte et s'achève le trente et un décembre deux mille onze.

B. Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 12.500, ont été émises et ont été libérées intégralement.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-).

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. Le comparant, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite au comparant, celui-ci a déclaré qu'il comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé les présentes minutes avec moi, notaire.

Signé: Schuurman, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17830. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012041902/290.

(120056077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

**Guy de Moor & Fils Family Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Accourate S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.063.

L'an deux mille douze, le deux avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Madame Elisabetta OLIVARI, gérante de sociétés, née à Ixelles (Belgique), le 13 décembre 1968, demeurant à B-1325 Chaumont-Gisoux, 76, rue des Bruyères, Belgique,

2.- Monsieur Arnaud de MOOR, administrateur de sociétés, né à Ixelles (Belgique), le 7 juin 1971, demeurant à B-1150 Bruxelles, 91, avenue de l'Atlantique, Belgique, et

3.- Guy de Moor & Fils, société anonyme existant et gouvernée par les lois de Belgique, ayant son siège à B-1050 Bruxelles, 52, rue Paul-Emille Janson, Belgique, inscrite auprès du Banque-Carrefour des Entreprises, sous le numéro 0870.822.844, ici représentée par son administrateur délégué en fonction Monsieur Arnaud de MOOR, préqualifié, avec faculté de représenter la société par sa seule signature.

Les trois comparants sont ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Accourate S.à r.l.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 160.063, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1295 du 15 juin 2011. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société en Guy de Moor & Fils Family Office S.à r.l., et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}** . La société à responsabilité limitée existe sous la dénomination de Guy de Moor & Fils Family Office S.à r.l. (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.”

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 3**. La société a pour objet le conseil et l'assistance en matières économique et fiscale, au sens le plus large du terme, de même que toute prestations de services liées à la constitution, l'organisation, les restructurations, le rapprochement et la mise en commun de tous commerces, entreprises et structures sociétaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant indirectement ou directement aux activités d'une agence d'affaires.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

La Société pourra exercer toutes activités accessoires et connexes se rattachant directement ou indirectement à son objet social et elle pourra prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

La Société a aussi pour objet le courtage en assurance par l'intermédiaire de personnes physiques ou morales dûment agréées, conformément à la loi modifiée du 6 décembre 1991, relative au secteur de l'assurance au Grand-Duché de Luxembourg, version cordonnée du 27 octobre 2010.

En vue d'atteindre cet objectif, la Société sera autorisée à rechercher pour sa clientèle toutes polices d'assurances qui conviennent le mieux aux besoins de ses clients. La Société sera autorisée à rechercher de telles polices d'assurances tant au Grand-Duché de Luxembourg que sur le territoire d'autres Etats membres de l'Union Européenne et pays tiers.

Sont également visées par l'objet de la présente société, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci, les activités suivantes:

- l'activité de conseil en matières patrimoniale, financière, technique, administrative, au sens le plus large, et l'assistance et la fourniture de services, directement ou indirectement, dans les domaines patrimonial, financier, technique et administratif;

- l'intervention de toute mission d'administration et l'exercice de mandats et de fonctions dans d'autres sociétés notamment comme administrateur, gérant, directeur ou liquidateur;

- l'acquisition par voie de souscription ou d'achat d'actions ou parts, d'obligations, de bons de caisse ou d'autres valeurs mobilières ou instruments financiers, quelle que soit leur nature, de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, existantes ou à constituer, ainsi que la gestion de ces valeurs et instruments financiers;

- le développement, l'achat, la vente, la concession comme preneur ou concédant de licences, de brevets, de savoir-faire et d'autres immobilisations incorporelles.

Dans ce contexte, la Société a aussi pour objet, de mettre en place et d'administrer les structures patrimoniales des clients privés, et notamment d'assurer les suivis administratif et financier du patrimoine de ses clients.

Les dispositions qui précèdent doivent être entendues dans le sens plus large."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 950,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 avril 2012. Relation GRE/2012/1211. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012042428/86.

(120056517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Crystal Bole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.080.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 6 avril 2012

L'associé unique de la Société a pris acte le 6 avril 2012 de la nomination de Alain Heinz, nommé gérant de la Société le 1^{er} février 2012, en tant que gérant indépendant avec effet au 30 janvier 2012 et pour une durée illimitée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est désormais constitué des gérants suivants, tous élus pour une durée indéterminée:

- Alain Heinz, gérant indépendant, né à Forbach. France, le 17 Mai 1968, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- Philippe Detournay, gérant, né à Hal, Belgique, le 9 Avril 1966, demeurant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg; et

- Philippe Jusseau, gérant, né à Strasbourg, France, le 16 Septembre 1979, demeurant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2012044039/22.

(120058913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Bringsol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 165.754.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique en date du 3 avril 2012:

1. Avec effet au 15 mars 2012, la démission de Monsieur Marcel STEPHANY, de son mandat de gérant de la société, a été acceptée.

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux gérants de la société, avec effet au 15 mars 2012 et pour une durée illimitée:

- Monsieur Jonathan GRIFFIN, né le 7 mai 1962 à Eastleigh, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Mark DOHERTY, né le 12 novembre 1966 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché of Luxembourg;

- Monsieur Nigel AUGER, né le 25 février 1974 à Irvine, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché of Luxembourg;

- Monsieur Steven GREENSPAN, né le 26 août 1960 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 245, Park Avenue, New York, New York 10167, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012044009/26.

(120058192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Advent Regulus (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 167.840.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Al Global Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 27 March 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Regulus (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 26 March 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and sixty-five thousand Euro (EUR 1,165,000.-), so as to raise it from its present amount of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-) up to one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.-), by the issue of one million one hundred and sixty-five thousand (1,165,000) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one Euro (EUR 1.-), each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by AI Global Investments S.à r.l. prenamed. The total contribution amount of one million one hundred and sixty-five thousand Euro (EUR 1,165,000.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) represented by one million two hundred thousand (1,200,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each, having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«AI Global Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Maître Linda HARROCH, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 27 mars 2012.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Advent Regulus (Luxembourg) S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés est en cours, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 26 mars 2012, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million cent soixante-cinq mille Euros (EUR 1.165.000,-), de façon à l'accroître de son montant actuel de trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-) à un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,-), par l'émission d'un million cent soixante-cinq mille (1.165.000) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par AI Global Investments S.à r.l., prénommée. Le montant total de l'apport d'un million cent soixante-cinq mille Euros (EUR 1.165.000,-) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est d'un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,-), représenté par un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) (les "Parts Sociales"), chacune ayant les droits

et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 mars 2012. Relation: EAC/2012/4223. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012042434/97.

(120056877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Erreuno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.807.

L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012044092/11.

(120058806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

TAP S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 15, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg E 4.184.

L'an deux mille douze, le quinze mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Arno GENTEN, ouvrier, né le 29 juillet 1968 à Waimes (Belgique), demeurant au 36, Jonzeburen, Schoppen, B-4770 Amel;

2. - Madame Inge Anna WILLEMS, employée, née le 12 juillet 1970 à Saint Vith (Belgique), demeurant au 36, Jonzeburen, Schoppen, B-4770 Amel.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- Que le capital social de la société «TAP S.C.I.», une société civile avec siège social au 15, Dorfstrasse, L-9990 Weiswampach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4.184, constituée suivant acte reçu par Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux, en date du 6 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2346 du 2 décembre 2009, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société"), est fixé à mille euros (EUR 1.000,-), divisé en cent (100) parts d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

II.- Que suite aux donations de parts actées en date de ce jour par-devant le notaire instrumentant, portant le numéro précédent de son répertoire, le capital social appartient aux comparants comme suit:

- Monsieur Arno GENTEN, prénommé: quatre-vingt-dix-neuf parts	99
- Madame Inge Anna WILLEMS, prénommée: une part	1
TOTAL: cent parts	100

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de mille euros (EUR 1.000,-) divisé en cent (100) parts de dix euros (EUR 10,-) chacune, détenu comme suit:

- Monsieur Arno GENTEN, prénommé: quatre-vingt-dix-neuf parts	99
- Madame Inge Anna WILLEMS, prénommée: une part	<u>1</u>
TOTAL: cent parts	100.»

2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans les limites d'opérations à caractère strictement civil et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial, l'acquisition, la vente, l'exploitation, la mise en valeur, la mise en location ainsi que la gestion d'un ou de plusieurs immeubles pour son propre compte.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations mobilières, immobilières, financières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.»

3. Modification de l'article 10 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société se trouve engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.».

4. Démission de Monsieur Werner Joseph MERTES en tant que gérant et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat.

IV.- Les comparants prénommés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de mille euros (EUR 1.000,-) divisé en cent (100) parts de dix euros (EUR 10,-) chacune, détenu comme suit:

- Monsieur Arno GENTEN, prénommé: quatre-vingt-dix-neuf parts	99
- Madame Inge Anna WILLEMS, prénommée: une part	<u>1</u>
TOTAL: cent parts	100.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans les limites d'opérations à caractère strictement civil et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial, l'acquisition, la vente, l'exploitation, la mise en valeur, la mise en location ainsi que la gestion d'un ou de plusieurs immeubles pour son propre compte.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations mobilières, immobilières, financières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société se trouve engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.».

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Werner Joseph MERTES en tant que gérant de la Société et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'assemblée confirme, en outre, le gérant restant, Monsieur Arno GENTEN, prénommé, en tant que gérant unique de la Société, nommé pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs définis à l'article 10 des statuts tel que modifié par la résolution précédente.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Genten, I.A. Willems, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 20 mars 2012. Relation: DIE/2012/3676. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 20 mars 2012.

Référence de publication: 2012042777/92.

(120056999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Rouver Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 151.178.

—
EXTRAIT

1) Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 avril 2012 que la société suivante a été révoquée, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de la Société:

- Manacor (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9098.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée illimitée à la fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Christophe Gaul, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- Monsieur Christophe Gaul, prénommé

2) Il résulte des résolutions prises par le gérant unique en date du 11 avril 2012 que le siège social de la Société a été transféré du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 avril 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012044436/30.

(120058202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Alpea, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 106.196.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 décembre 2011

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

Monsieur Cyrille AMIOT demeurant à 20, Avenue de Chanzy, F – 41240 Ouzouer-le-Marché;

Monsieur Gérald BRULE demeurant à Villa Cyclamen, Belemboka, Tuléar 301 (Madagascar);

Madame Catherine CALVI avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L – 1840 Luxembourg.

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Gérald BRULE.

L'Assemblée constate que le mandat du commissaire aux comptes de la société FIDUO (anciennement MAZARS) est échu.

L'Assemblée décide de nommer au poste de Commissaire aux comptes de la société AUDITEURS ASSOCIES, avec siège social au 32, Boulevard Joseph II, L – 1840 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012043988/20.

(120058562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Euro Ventilation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 89.146.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den zwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Branko Djondras, Installateur, wohnhaft in D-52062 Aachen, Schumacherstrasse 7 (Bundesrepublik Deutschland).

Vorgenannter Komparent, in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Euro Ventilation, S.à.r.l., mit Sitz in L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon, eingetragen im Handelsregister Luxembourg unter Sektion B und der Nummer 89.146, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit Amtswohnsitz in Junglinster, am 17. September 2002, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 1599 vom 7. November 2002,

Alsdann ersuchte der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar den nachfolgenden Beschluss zu beurkunden wie folgt:

Einzigter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz nach L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon, zu verlegen und somit dem ersten Absatz von Artikel 3 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 3.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Luxembourg.“

Kosten

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 750.-EUR.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat diese mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: DJONDRAS, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2012. Relation: LAC/2012/12931. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG Dem Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg erteilt.

Luxemburg, den 10. April 2012.

Référence de publication: 2012043020/34.

(120057154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Ärztliche Beteiligungsgesellschaft (AEBG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.885.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 mars 2012, que le conseil d'administration a décidé à l'unanimité d'approuver et de ratifier:

- Que le siège social de la société est transféré au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et ceci à compter du 20 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012043960/16.

(120058447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Middlesex JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.711.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 14 décembre 2011, que BRE/Europe 3-P S.à r.l. a transféré la totalité des 750 parts sociales qu'elle détenait dans la Société de la manière suivante:

1. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) V L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345, Park Avenue, 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de l'Alberta Corporate Registry sous le numéro LP 12207999 (70 parts sociales);
2. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) V.TE.1 L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345, Park Avenue, 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de l'Alberta Corporate Registry sous le numéro LP 12208021 (25 parts sociales);
3. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) V.TE.2 L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345, Park Avenue, 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de l'Alberta Corporate Registry sous le numéro LP 112208047 (64 parts sociales);
4. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) V.F. L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345, Park Avenue, 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de l'Alberta Corporate Registry sous le numéro LP 12207981 (17 parts sociales);
5. Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) V L.P., une Med partnership, constituée et régie selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345, Park Avenue, 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de l'Alberta Corporate Registry sous le numéro LP 12207940 (11 parts sociales);
6. Blackstone Real Estate Partners International II-Q L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345, Park Avenue, 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de l'Alberta Corporate Registry sous le numéro LP 13281084 (529 parts sociales);
7. Blackstone Real Estate Holdings International II-Q L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345, Park Avenue, 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de l'Alberta Corporate Registry sous le numéro LP 12225 (34 parts sociales);

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) V L.P.	70 parts sociales
Blackstone Real Estate Partners (Offshore) V.TE.1 L.P.	25 parts sociales
Blackstone Real Estate Partners (Offshore) V.TE.2 L.P.	64 parts sociales
Blackstone Real Estate Partners (Offshore) V.F. L.P.	17 parts sociales
Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) V L.P.	11 parts sociales
Blackstone Real Estate Partners International II-Q L.P.	529 parts sociales
Blackstone Real Estate Holdings International II-Q L.P.	34 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012 .

Middlesex JV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012043177/43.

(120057159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Actavis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.827.

L'adresse professionnelle de Claudio Albrecht, gérant, a été modifiée du 10, C/- Obchodna, SK – 106, Bratislava au 20F Chellenstrasse, 6318 Walchwil, Suisse avec effet au 1^{er} août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012043971/12.

(120058170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Compagnie Européenne de Promotion (C.E.P.) S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.440.

L'an deux mil douze, le vingt-septième jour de mars.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE EUROPEENNE DE PROMOTION (C.E.P.) S.A., SPF, avec siège social au 11A, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 26440, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg en date du 28 juillet 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 345 du 28 novembre 1987 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et une dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 630 du 4 avril 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie Ramos, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Nora Kacem, employée privée, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification du pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers et en conséquence du deuxième paragraphe de l'article 15 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante: la société se trouve engagée soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

2. Démission d'un administrateur avec effet immédiat et décharge à lui accorder.

3. Renouvellement du mandat des deux administrateurs restants pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

4. Nomination de deux nouveaux administrateurs pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 5.000 actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers et en conséquence du deuxième paragraphe de l'article 15 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 15. Deuxième paragraphe. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale des actionnaires acte et accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Gilbert Muller de son poste d'administrateur.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accorder décharge pleine et entière à Monsieur Gilbert Muller pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat des deux administrateurs restants Monsieur Nicolas Homsy et Madame Nadine Vincent pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer avec effet immédiat pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014:

- Monsieur Paul Jeanbart, administrateur de société, né le 23 août 1939 à Alep, Syrie, résidant au 5^{ème} étage, Imm. Pdt Mouawad, Rue Pierre Helou, Hazmieh, Liban; et

- Mademoiselle Christina Jeanbart, administrateur de société, née le 12 décembre 1979, à Jeddah, Arabie Saoudite, résidant au 25, Quai des Bergues, CH - 1201 Genève, Suisse.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Nora Kacem, Sylvie Ramos, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 mars 2012. LAC / 2012 / 14546. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 avril 2012.

Référence de publication: 2012042521/83.

(120056941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Tishman Speyer Lumiere Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.008.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 février 2012 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société:

- Mademoiselle Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979, à Chester, Royaume-Unis, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées avec effet immédiat et pour une durée indéterminée à la fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendale, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, avec adresse professionnelle à Messe Turm, 41. OG, Frankfurt am Main, D-60308, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, prénommé,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé,

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012042772/48.

(120056947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Sisen International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 93.232.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 4 avril 2012

Délibérations

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. D'accepter la démission de Madame Isabelle BOULANGER de ses fonctions d'administrateur de la société;
2. De nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, la personne suivante, son mandat expirant le 31 décembre 2015:

Monsieur Gilles MARCHAND, dirigeant de sociétés, demeurant 3, Place du Marché à CH-1860 Aigle (Suisse), né à Soisy sous Montmorency (France) le 20 novembre 1958.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012043964/19.

(120058370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Tishman Speyer Lumiere Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 421.200,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.241.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 février 2012 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société:

- Mademoiselle Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979, à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat et pour une durée indéterminée à la fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, avec adresse professionnelle à Messe Turm, 41. OG, Frankfurt am Main, D-60308, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012042773/45.

(120056943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

ASAP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.807.

—
Extrait de résolution à l'Assemblée Générale du 05 Avril 2012

L'assemblée décide de transférer son siège social au 17 route d'Esch, L-1470 Luxembourg à compter du 1^{er} Mars 2012.

Référence de publication: 2012043997/9.

(120058871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Agorà Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 116.862.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du conseil d'administration en date du 12 avril 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012043982/12.

(120058341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

eBay International AG (Luxembourg branch), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.452.

—
En date du 28 mars 2012, Monsieur Roger Rabalais a démissionné de son poste de représentant permanent de la Société avec effet immédiat et Monsieur Michael Verlaque, né le 11 décembre 1968 à Ravensden, Bedfordshire, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été nommé en tant que représentant permanent de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ebay International AG (Luxembourg branch)

Un Mandataire

Karin Schwab / Nicholas Staheyeff

Senior Director Legal Europe / CEO & CFO

Référence de publication: 2012043963/16.

(120058148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Arcadia Corporate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 166.701.

—
Extrait de la décision de l'associé unique du 22.03.2012

Le siège social est transféré avec effet au 1^{er} avril 2012 au 30, rue Marie-Adélaïde, L – 2128 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARCADIA CORPORATE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012043990/12.

(120058760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Feri Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 128.987.

—
Auszug aus der Sitzung des Aufsichtsrates der Gesellschaft vom 22. März 2012

Am 22, März 2012 hat der Aufsichtsrat der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

- Ernennung von Herrn Arnd THORN zum Vorsitzenden des Aufsichtsrates der Gesellschaft;
- Ernennung von Herrn Dr. Matthias KLÖPPER zum stellvertretenden Vorsitzenden des Aufsichtsrates der Gesellschaft;

- Festlegung der Zahl der Vorstandsmitglieder der Gesellschaft auf vier (4);

- Ernennung der folgenden Personen zu Mitgliedern des Vorstandes der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für einen befristeten Zeitraum bis zum 31. März 2017:

* Herr Dr. Dieter NÖLKE, geboren am 18. Mai 1962 in Homburg/Saar, Deutschland und mit beruflicher Adresse in 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

* Herr Marcel RENNE, geboren am 9. Juli 1970 in Bad Buchau, Deutschland und wohnhaft in 15, Agricolaweg, 61381 Friedrichsdorf, Deutschland;

* Herr Andreas SYGUDA, geboren am 11. Dezember 1970 in Bad Homburg, Deutschland, wohnhaft in: 15, Zum Eschbachsteg, 60437 Frankfurt am Main, Deutschland;

* Herr Thomas ZIMMER, geboren am 24. Juli 1963 in Trier, Deutschland und mit beruflicher Adresse in 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. April 2012.

Feri Trust (Luxembourg) S. A.

Référence de publication: 2012044099/26.

(120058408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

BNP Paribas Leasing Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.096.

L'an deux mil douze, le vingt-huitième jour de mars.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS avec siège social à L -2540 Luxembourg, 16 rue Edouard Steichen, immatriculée auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro 105096, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 décembre 2004 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 7 avril 2005 numéro 305 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et une dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 janvier 2011 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 663 du 7 avril 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe De Vos, membre du comité de direction, demeurant professionnellement à L-2540, 16 rue Edouard Steichen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Peter Van Loon, employé privé, demeurant professionnellement à L-2540, 16 rue Edouard Steichen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Chauvin, employé privé, demeurant professionnellement à L-2540, 16 rue Edouard Steichen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société par absorption des pertes subies, conformément à l'article 69 (4) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, par réduction du pair comptable des actions, et sur base de la situation comptable arrêtée au 31 décembre 2011.

2. Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société

3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 17 des statuts de la Société

5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de quatre cent quarante millions huit cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent vingt-neuf euros (EUR 440.884.929) pour le ramener de son montant actuel de deux milliards deux cent soixante millions cinq cent mille euros (EUR 2.260.500.000) représenté par vingt-deux millions six cent cinq mille (22.605.000) actions sans désignation de valeur nominale, à un milliard huit cent dix-neuf millions six cent quinze mille soixante-et-onze euros (EUR 1.819.615.071).

Cette réduction de capital est réalisée par absorption de pertes subies, conformément aux dispositions de l'article 69 (4) de la loi du 10 août 1915, à concurrence de EUR 440.884.929 et en réduisant au prorata le pair comptable des actions.

L'existence de ces pertes ressort du bilan arrêté au 31 décembre 2011.

Ce bilan restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec les résolutions prises et qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital souscrit de la société est fixé à un milliard huit cent dix-neuf millions six cent quinze mille soixante-et-onze euros (EUR 1.819.615.071) représenté par vingt-deux millions six cent cinq mille (22.605.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le dernier mercredi du mois d'avril à 11 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 17 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec les résolutions prises et qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier mercredi du mois d'avril à 11 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Philippe De Vos, Peter Van Loon, David Chauvin, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 02 avril 2012. LAC / 2012 / 15004. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 avril 2012.

Référence de publication: 2012042479/87.

(120056954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Halttex Luxemburg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8450 Steinfort, 21, Cité de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 113.205.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} mars 2012

Les associés de la société susvisée, ont pris, en date du 1^{er} mars 2012, les résolutions suivantes:

- Constatation et approbation de la cession de parts sociales sous-seing privé signée en date du 1^{er} mars 2012 de laquelle il résulte que le capital social est désormais réparti comme suit:

* Monsieur Dhamen Joseph, commerçant, demeurant à L-8450

Steinfort 21 Cité de l'Usine, cent (100) parts sociales

Total: cent (100) parts sociales

- La démission du Monsieur Dhamen Gérard, commerçant, demeurant à L-8824 Perlé 30 rue de la Poste, en tant que gérant est acceptée en date de ce jour par l'associé nouveau;

- Monsieur Dhamen Joseph, commerçant, L-8450 Steinfort 21 Cité de l'Usine, qui accepte, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée;

- La société est désormais engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant Monsieur Dhamen Joseph, 21 Cité de l'Usine L-8450 Steinfort.

Steinfort, le 1^{er} mars 2012.

Dhamen Gérard / Dhamen Joseph.

Référence de publication: 2012044152/21.

(120058492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Ambiance Habitat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 96.273.

Extrait d'une décision des associés

En date du 22 novembre 2011, les associés ont pris la décision de transférer le siège social au:

L-1466 Luxembourg, 4 rue Jean Engling.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thibault LEBOUCHE

Le gérant

Référence de publication: 2012043989/13.

(120059030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

CommTrust Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place François-Joseph Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 68.172.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Versammelte sich die außerordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "CommTrust Investment Management S.A.", mit Sitz in L-1413 Luxemburg, 2, place François-Joseph Dargent,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Frank BADEN, Amtssitz in Luxemburg, am 12. Januar 1999, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 157 vom 10. März 1999,

zuletzt abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 30. Dezember 2004, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 348 vom 19. April 2005,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 68.172,

in Liquidation gesetzt auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg am 3. Mai 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1453 vom 13. Juli 2007.

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.00 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Dame Anne LAUER, Notarschreiberin, berufsansässig in Luxemburg.

Die Präsidentin bestimmte zur Sekretärin Dame Virginie PIERRU, Notarschreiberin, berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählte zur Stimmzählerin Dame Anja FRANZEN, Bankangestellte, berufsansässig in Luxemburg-Eich.

Nachdem das Büro der Versammlung wie oben erwähnt zusammengestellt war, erklärte der Vorsitzende und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden:

I) Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern und Aktieninhaber, hervorgeht, dass sämtliche Aktien in gegenwärtiger Versammlung rechtlich vertreten sind; diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur einregistriert zu werden.

II) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmässig zusammengesetzt ist und über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

III) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung

- (1) Bericht des Wirtschaftsprüfers zur Liquidation
- (2) Annahme der Liquidationskonten
- (3) Entlastung des Liquidators, des Wirtschaftsprüfers sowie des Verwaltungsrates
- (4) Festlegung, wo die Dokumente der Gesellschaft während den kommenden fünf Jahren aufbewahrt werden.
- (5) Verschiedenes

Die Versammlung hat alsdann folgende Beschlüsse vorgelegt, welche alle einstimmig angenommen wurden:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung genehmigt den Bericht des Wirtschaftsprüfers der Liquidation.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung genehmigt die Abschlussbilanz zum 9. August 2007, und nimmt diese an.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt dem Liquidator, dem Wirtschaftsprüfer sowie dem Verwaltungsrat volle Entlastung für die Ausübung ihrer jeweiligen Mandate zu erteilen.

Vierter Beschluss

Die Versammlung erklärt die Liquidation der Gesellschaft für abgeschlossen, die Geschäftsbücher und Unterlagen der aufgelösten Gesellschaft werden während fünf Jahren vom heutigen Tage angerechnet, in L-1413 Luxemburg, 2, place François-Joseph Dargent, aufbewahrt.

Da die Tagesordnung somit erschöpft war, wurde die Versammlung daraufhin um 14.10 Uhr vertagt.

Kostenabschätzung.

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Beurkundung entstehen, sind abgeschätzt auf 800,- EUR

Worüber Urkunde, aufgenommen in der Amtsstube des amtierenden Notars.

Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Büros, zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: FRANZEN, LAUER, PIERRU , P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2012. Relation: LAC/2012/11828. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Dem Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg erteilt.

Luxembourg, den. 10. April 2012.

Référence de publication: 2012042492/64.

(120056976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Tishman Speyer Project Paris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.281.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 février 2012 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société:

- Mademoiselle Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979, à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat et pour une durée indéterminée à la fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Bernard Penaud, né le 10 décembre 1965 à Brive-la-Gaillarde, France, avec adresse professionnelle au 49-51, avenue George V, 75008 Paris, France,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2012043336/44.

(120057311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Co-Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.838.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012042986/10.

(120057679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Fondation du Mérite Européen, Fondation.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 80, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg G 100.

Comptes de profits et pertes au 31 décembre

	2008	2007
CHARGES		
1 FRAIS DE SECRETARIAT	2192,23	6607,05
diplomes		
bureau: timbres, materiel,	1652,90	
internet	40,00	
frais administratifs	499,33	
medailles		
2 AUTRES FRAIS DE GESTION	3134,32	2791,78
electricite	373,30	
impot foncier	37,60	
enregistrement		
residence	2707,92	
arrete de comptes / int. deb.	15,50	
3 FRAIS FESTIVITES	2156,12	4000,71
BENEFICE DE L'EXERCICE	3839,06	736,10
TOTAL	11321,73	14135,64
PRODUITS	2008	2007
1 DONS MEMBRES	600,00	800,00
2 SUBSIDES	5000,00	5000,00
ministere de la culture		
3 STUDIO	5434,03	7976,00
loyer		
4 INTERETS	287,70	359,64
compte epargne		
comptes courants		
5 AUTRES PRODUITS		
PERTE DE L'EXERCICE		
TOTAL	11321,73	14135,64

Bilan au 31 décembre

	2008	2007
ACTIF		
1 IMMOBILISE		
appartement (siege social)	86762,73	86762,73
2 ACTIF CIRCULANT		
compte courant CCP	1594,74	5568,29
compte courant BCEE	3847,65	1327,41
compte epargne BCEE	14713,37	9421,00
RESULTAT DE L'EXERCICE		
TOTAL	106918,49	103079,43
PASSIF	2008	2007
1 RESERVES AU 1 JANVIER	102583,64	101847,54
2 CAUTION STUDIO	495,79	495,79
RESULTAT DE L'EXERCICE	3839,06	736,10
TOTAL	106918,49	103079,43

Projet de budget pour l'exercice 2009

	Montants
Dépenses prévisionnelles	
1 Frais de secrétariat-Enveloppes, timbres, papier à lettres, cartes d'invitations	4000
2 Frais de médailles - boitiers - diplômes	1500,00

3 Frais généraux résidence	1800,00
4 Frais liés aux Brochures en anglais et allemand et mise à jour français	3500,00
5 Frais liés aux manifestations	2700,00
Totaux (€)	13500,00
Recettes prévisionnelles	Montants
1 Dons divers	1500,00
2 Loyer	5000,00
3 intérêts créditeurs	1000,00
4 Subsidés gouvernement	6000,00
Totaux (€)	13500,00

Référence de publication: 2012043080/65.

(120057286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Weila Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3737 Rumelange, 28, rue Henri Luck.

R.C.S. Luxembourg B 56.257.

L'an deux mille douze, le seize mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de son frère dûment empêché, Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WEILA IMMOBILIEN S.A. avec siège social à L-3450 Dudelange, 40 rue du Commerce, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 56257, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 16 septembre 1996, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 614 en date du 28 novembre 1996.

L'Assemblée est ouverte à 10h30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal CAMBIER, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne WEINANDT, sans état particulier, demeurant à L-3737 Rumelange, 28 rue Henri Luck.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de Dudelange à Rumelange et modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2) Fixation du siège social.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée " ne varietur " par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec la procuration paraphée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Dudelange à Rumelange et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). Le siège social est établi à Rumelange.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-3737 Rumelange, 28 rue Henri Luck.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800,-Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Cambier; Muhovic; Weinandt; Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 2012. Relation: EAC/ 2012/3624. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2012.

Référence de publication: 2012043383/54.

(120057874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Banque de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 5.310.

La liste des signatures autorisées de la BANQUE DE LUXEMBOURG a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Benoît Elvinger

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012044014/13.

(120058430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

TS Paris Bourse Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.846.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 février 2012 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société:

- Mademoiselle Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979, à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées avec effet immédiat et pour une durée indéterminée à la fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, avec adresse professionnelle à Messe Turm, 41. OG, Frankfurt am Main, D-60308, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, prénommé,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé,

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012042792/48.

(120056944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Goldman Sachs Structured Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.187.

Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 Mars 2012

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 29 Mars 2012, que Messieurs Claude Kremer, Andreas Koernlein; Patrick Zurstrassen, Richard John Taylor et Francesco Adiliberti ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2013 et que PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Goldman Sachs Structured Investments SICAV

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Vertigo Building – Polaris

2-4 rue Eugene Ruppert

L-2453 Luxembourg

Jérémy Colombé / Signature

Référence de publication: 2012044530/21.

(120058851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

ASA, Amicale vun der Schoul fir Assistenzhonn, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9150 Eschdorf, 29, A Klatzber.

R.C.S. Luxembourg F 8.722.

Lors de l'assemblée générale ordinaire, suivie de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 04.04.2012, il a été décidé de transférer le siège social.

Art.3. des statuts de: Amicale vun der Schoul fir Assistenzhonn F8722

Le siège se trouve à 29, A Klatzber, L-9150 Eschdorf

Il pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dr. D Nash
Le président

Référence de publication: 2012043978/15.

(120058513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Addict, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1139 Luxembourg, 67, rue des Sept Arpents.

R.C.S. Luxembourg B 136.337.

L'an deux mille douze, le vingt-sept mars;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Rémy ZAMPONI, employé privé, né à Nice (France), le 1^{er} février 1982, demeurant à F-57000 Metz, 47, rue Aux Arènes (France).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "ADDICT", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1139 Luxembourg, 67, rue des Sept Arpents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136337, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 514 du 29 février 2008;

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de la Société ("Associé Unique") et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission du 6 mars 2012 de Monsieur Alain EMERING de sa fonction de gérant de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide:

- de confirmer Monsieur Rémy ZAMPONI, préqualifié, comme dorénavant gérant unique de la Société;
- de supprimer l'article 15 des statuts, relatif à la représentation de la Société;
- de renuméroter les articles 16 à 23 qui deviendront les articles 15 à 22; et
- d'adopter le pouvoir de signature suivant:

"La Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointes de deux membres du conseil de gérance."

Troisième résolution

L'Associé Unique constate qu'en vertu:

- d'une cession de parts sociales sous seing privé du 5 mars 2012, Monsieur Alain EMERING, employé privé, demeurant à L-5366 Munsbach, 212, rue Principale, a cédé ses trente-quatre (34) parts sociales qu'il détenait dans la Société à l'Associé Unique; et
- d'une cession de parts sociales sous seing privé du 5 mars 2012, Monsieur Jean-Denis RISCHARD, économiste, demeurant à L-1139 Luxembourg, 67, rue des Sept Arpents, a cédé ses trente-trois (33) parts sociales qu'il détenait dans la Société à l'Associé Unique.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article 8 des statuts et Monsieur Rémy ZAMPONI, préqualifié, en sa qualité de gérant, les considère comme dûment signifiées à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date des cessions.

Il a droit aux bénéfices à partir de la même date et est subrogé à partir de cette même date dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et l'Associé Unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. ZAMPONI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mars 2012. LAC/2012/14384. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 avril 2012.

Référence de publication: 2012042449/57.

(120056765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

P&F Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 28, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 80.261.

L'an deux mille douze, le seize février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "P&F Engineering S.à r.l.", avec siège social à L-1145 Luxembourg, 28, rue des Aubépines, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 80.261,

ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 5 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 692 du 29 août 2011. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

A Comparu l'associé unique de la société

Monsieur David DOOM, ingénieur industriel, né à Schaerbeek, le 03 novembre 1971, demeurant à L-1145 Luxembourg, 28, rue des Aubépines, ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter, que l'associé unique s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, ayant pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, vers B-4053 Embourg, 9, Avenue des Tilleuls, Belgique, et adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois du Royaume de Belgique, et en adoptant la dénomination de P&F Engineering S.p.r.l.

2. Confirmation de Mr David DOOM en tant que gérant unique de la société.

3. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à l'article 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 modifiée, l'assemblée décide de transférer le siège social, administratif et de direction effective de la Société de Luxembourg, (Grand-Duché du Luxembourg), à B-4053 Embourg, 9, Avenue des Tilleuls, Belgique.

En conséquence de ce transfert, effectué sans interruption de la personnalité morale, la Société a renoncé à la nationalité luxembourgeoise et l'assemblée décide:

- de soumettre la Société à la législation belge;

- de changer la forme juridique de la société d'adopter pour la Société la forme juridique de société à responsabilité limitée;

- de changer la dénomination sociale de P&F Engineering S.p.r.l.,

La décision de transfert de siège est prise sous condition suspensive de l'inscription de la Société à la Banque-carrefour des Entreprises (BCE) de la Belgique.

Deuxième résolution

L'assemblée confirme que la Société demeurera, suite au transfert et au changement de nationalité, propriétaire de l'ensemble de ses actifs et passifs, sans limitations, ni discontinuité.

La Société continuera dès lors d'être propriétaire de tous ses actifs et passifs encourus ou nés avant le transfert et le changement de nationalité.

Troisième résolution

L'assemblée générale confirme pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant unique:
Monsieur David DOOM, ingénieur industriel, né à Schaerbeek, le 03 novembre 1971, demeurant à L-1145 Luxembourg, 28, rue des Aubépines.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de conférer au gérant de la Société, confirmé ci-dessus, tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra.

En particulier l'assemblée leur donne mandat de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire en Belgique, afin de confirmer le transfert de siège, objet des présentes, et d'adapter les statuts de la Société à la législation belge et de procéder au dépôt auprès d'un notaire belge de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente à la Banque-carrefour des Entreprises (BCE), avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 950,-EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 février 2012. Relation GRE/2012/683. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012042700/72.

(120056681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Noble Offshore (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.511.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012043087/14.

(120057661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

K.A.M. Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 22.382.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 11 avril 2012 à 11.00 heures à Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

- L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des Administrateurs:

* Monsieur Koen LOZIE

* COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques Bordet

* Monsieur Joseph WINANDY

- Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31.12.2012.

- L'Assemblée Générale décide de renouveler en tant que Commissaire aux Comptes:

* Fiduciaire HRT

- Le mandat du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31.12.2012.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012044310/22.

(120058755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Asterina Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.119.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 13 avril 2012

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.

2. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

3. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée illimitée.

4. Monsieur Julien PONSON, administrateur de sociétés, né à Poissy (France), le 29 juillet 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée illimitée

Luxembourg, le 13.04.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Asterina Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012044553/20.

(120059687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Bourns (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.252.000,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 75.572.

—
Les associés de Bourns (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 75572, ont désormais les adresses suivantes:

- Bourns (UK) Acquisition Limited, Manton Lane, Bedford, MK41 7BJ Bedfordshire, inscrite auprès du Registre de Commerce du Royaume-Uni sous le numéro 03944613;

- Bourns Asia Pacific Pte. Ltd., c/p Maples Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street, George Town, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite auprès du Registre de Commerce des Iles Caïmans sous le numéro 7676.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 avril 2012.

Bourns (Luxembourg) S.à r.l.

F. Zeler

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2012044593/21.

(120059211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.
